

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 54 (1992)
Heft: 8

Rubrik: SVLT ASETA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CT 5: énergies alternatives

Les énergies renouvelables dans l'agriculture

Au centre ASETA de Riniken, la Commission technique 5 (énergies alternatives) a consacré une journée à ce thème. Sous la houlette de son président Arthur Wellinger, Infosolar (FAT) Tänikon, diverses possibilités ont été discutées dont, entre autres, comment utiliser rationnellement les sources d'énergie. Un échange de vue a aussi eu lieu suite aux expériences observées dans la pratique depuis un certain temps déjà, et réalisées de manière plus ou moins systématique.

Installations de biogaz

En Suisse, le nombre des installations de biogaz stagne bien que l'on reconnaît leur grand potentiel. A cause d'investissements élevés et d'une fiabilité pas toujours satisfaisante dans son utilisation, la production de biogaz cède du terrain au pétrole. On pourrait y remédier en développant une installation standard équipée d'un digesteur en bois et d'éléments de construction courants sur le marché. Les détails d'une installation de ce type, telle que la conçoit Kurt Egger d'Infosolar sont récapitulés dans le no 6 de Technique Agricole.

Utilisation de l'énergie solaire pour le séchage du foin

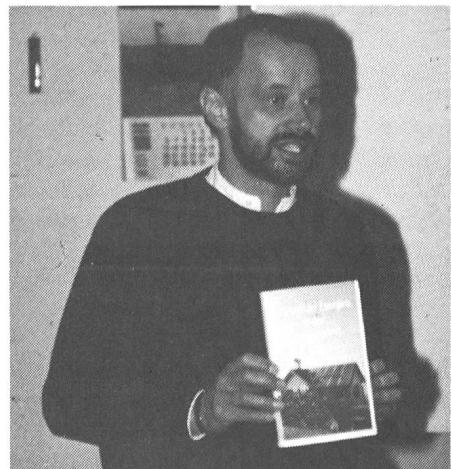
Par l'aération, on accélère la fenaison et améliore la qualité du foin. Theo Pfister de Flawil estime que le réchauffement de l'air par capteur solaire n'est pas assez pratique pour épargner de l'énergie.

A. Nietlisbach, membre de la commis-

sion et agriculteur a construit une deuxième installation de séchage de foin sur son exploitation dans le but d'utiliser l'énergie solaire. A l'aide de la documentation à disposition (brochures) et divers rapports FAT, il a lui-même pu calculer la dimension des collecteurs et des canaux. Le revêtement, fait de plaques bon marché légèrement défectueuses, provient d'une fabrique de panneaux et sont d'un montage facile. De plus, quelques degrés de température peuvent être gagnés par l'aspiration de l'air dans un coin bien ensoleillé de la grange.

Energies renouvelables

Le troisième thème de la journée a traité des "énergies renouvelables", au sens strict du terme. Un des cas les plus connus est sans doute la production d'EMC. Face à l'augmentation des cultures de colza, les obstacles majeurs que redoutent les organisations pour la protection de l'environnement sont à la fois de nature financière et écologique. Dans la rotation des cultures, la surfa-



Arthur Wellinger, président de la CT 5

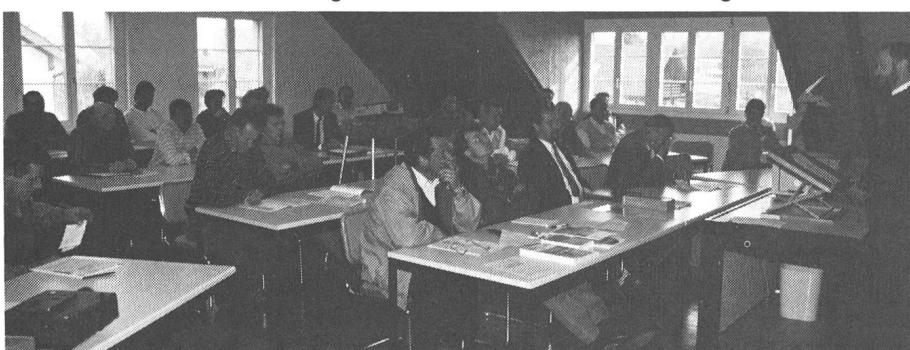
ce cultivable de colza de 17000 ha pourrait être doublée.

Selon Rudolf Studer de la FAT: sur le plan technique, un catalyseur Diesel (uniquement équipé d'un filtre à particules) pourrait éliminer l'odeur désagréable de "pommes frites". (Voir à ce propos TA-Special no 7). La culture du colza serait un moyen de se lancer dans le marché des "énergies renouvelables". Toutefois, à longue échéance, il serait bon d'examiner d'autres possibilités, dont celles p. ex. des "herbes énergétiques".

Dans son exposé, Roland Kurath de l'Office fédéral de l'agriculture, se réfère à l'environnement politico-agricole et à ses conséquences sur les cultures. Dans le cadre de la campagne fédérale "Energie 2000", un groupe de travail de l'Office fédéral pour l'économie énergétique a élaboré un concept de solutions pratiques. Ce n'est qu'à partir des réflexions faites sur la politique énergétique et sur les dépenses énormes engendrées par l'élimination des déchets que la capacité concurrentielle à créer des programmes pour la culture de "plantes énergétiques" sera garantie. De même le bilan sera positif si le soutien accordé aux cultures extensives sera porté en compte (jusqu'à fr. 3500.- par ha pour la jachère). En tête des recommandations se situe la culture de colza à des fins de carburant et l'emploi de cellulose pour la production de chaleur. Conjointement avec les raffineries d'huile, un bureau d'ingénieurs a reçu le mandat d'examiner les possibilités de transestérification à l'échelle industrielle.

Zw.

Les conférences sur les énergies renouvelables ont suscité un grand intérêt.



CONVOCATION

à la 67^e Assemblée des délégués
qui aura lieu, samedi 19 septembre 1992, à 9.00 h
à la Cité Universitaire à Neuchâtel

ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Communications
3. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 21 septembre 1991
4. Rapport d'activité 1991
5. Comptes 1991 et clôture du compte-construction
6. Programme d'activité 1992/93 / Programme de cours 1992/93
7. Budget et cotisation 1993
8. Elections statutaires: a) du Comité central
 b) du Président central
 c) de la Commission de vérification des comptes
9. Hommages
10. Lieu et date de la 68^e Assemblée des délégués 1993
11. Propositions *
12. Divers

ASSOCIATION SUISSE POUR L'EQUIPEMENT
TECHNIQUE EN AGRICULTURE ASETA

Le président central: H. Uhlmann
Le directeur: W. Bühler

* Selon l'article 8/8 des statuts, les propositions des sections ou des membres doivent être remises au Président central ou au directeur au plus tard une semaine avant l'Assemblée des délégués, c'est-à-dire le 12.09.1992.

Selon l'article 7/1.4 des statuts, tout membre peut assister à l'Assemblée des délégués et y est d'ailleurs cordialement invité. Cependant, seuls les délégués désignés par les sections, les membres du Comité central et les réviseurs ont le droit de vote.

65^{me} Rapport annuel

Comme l'a décidé le comité directeur nous renonçons à la publication du rapport annuel. Nous donnerons un résumé de celui-ci dans Technique Agricole 9/92. Néanmoins ce rapport peut être commandé gratuitement auprès de l'ASETA, case postale, 5223 Riniken. (Tél. 056/41 20 22)

Technique Agricole

Editeur:

Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA)
Werner Bühler, Directeur

Rédaction:

Ueli Zweifel

Collaboration à la traduction:
Franca Stalé

Adresse:

Case postale, 5223 Riniken
Tél. 056 - 41 20 22
Fax 056 - 41 67 31

Régie des annonces:
ASSA Annonces Suisse SA
2, place Bel-Air, 1002 Lausanne
Tél. 021 - 20 29 31
Fax 021 - 20 09 33
ou

Winkelriedstrasse 37, 6002 Lucerne
Tél. 041 - 24 22 33
Fax 041 - 23 55 85

Imprimerie et expédition:
Huber & Co. AG, 8500 Frauenfeld

Production:
Reto Bühler

Reproduction autorisée
avec mention de la source et envoi
du justificatif à la rédaction

Parait 12 fois par an:

Prix de l'abonnement:

Suisse: Fr. 45.- par an
Gratuit pour les membres ASETA
Etranger: Fr. 57.- par an

**Le numéro 9/92 paraîtra
le 15 septembre 1992**

**Dernier jour pour les ordres
d'insertion: 27 août 1992**

**Trop risquer...
et tout perdre**

